

Séance du 18 décembre 2008

N° 103/2008

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	11	11

Date de la convocation
12 décembre 2008

Date d'affichage
12 décembre 2008

Objet de la délibération
Concession du cimetière et du Colombarium - Tarifs

L'an deux mille huit et le jeudi dix-huit décembre à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle polyvalente, sise route de Pra Fouran à Baratier (délibération n° 55/2005 du 30 juin 2005), sous la présidence de M. Jean BERNARD, Maire.

Présents : Christine MAXIMIN, Georges PONS, Christian STRAPPAZZON, Jacques BELLOT, Olivier BROQUEDIS, Damien CRAISSE, Jean-Pierre GUASCO, Daniel MEGEVAND

Absents excusés :
Monique FARNAUD (procuration donnée à Jean BERNARD)
Marc VIGNAL (procuration donnée à Christian STRAPPAZZON)

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques BELLOT

Monsieur le Maire précise que les tarifs concernant les concessions du cimetière communal ainsi que les cases du colombarium n'ont pas été revus depuis 2002.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2009, à savoir :

Concessions Cimetière Communal		
Durée	3 places (1 m X 2,50 m)	6 places (2 m X 2,50 m)
TRENTENAIRE	200,00 €	400,00 €
CINQUANTENAIRE	400,00 €	600,00 €

Cases Colombarium	
TRENTENAIRE	440,00 €
CINQUANTENAIRE	660,00 €

Monsieur le Maire rappelle que les concessions perpétuelles pour les concessions et les cases du colombarium ne sont plus accordées depuis le 1^{er} novembre 2006.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de fixer les tarifs des concessions du cimetière et des cases du colombarium tels que définis ci-dessus, **à compter du 1^{er} janvier 2009.**

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le _____, le Maire,